

FORMATION PRIVÉE D'ADULTES

Résumé des principales conclusions de l'étude sur les conditions de travail menée par le Bureau BASS, sur mandat d'Unia

Procédure

Le marché des prestataires, les profils des enseignants et leurs conditions de travail ont été examinés sous deux angles différents entre septembre 2019 et janvier 2020 :

- Des entretiens qualitatifs détaillés sur la situation du marché et les conditions de travail ont été menés avec 10 experts représentant des prestataires de formation du secteur privé et d'ONG, les pouvoirs publics en tant que mandants et le monde scientifique.
- Une enquête en ligne auprès des enseignants des établissements d'enseignement privé a été réalisée. Les données de 540 personnes ont pu être exploitées.

Principales conclusions de l'étude

- Le marché est fortement fragmenté et peu, voire pas réglementé. La concurrence est particulièrement marquée dans le domaine de l'acquisition des langues (intégration et insertion au marché du travail), tendance à l'augmentation
- Le marché subventionné en matière de cours de langue est influencé de manière importante tant par l'évolution de la législation que par le nombre de migrant-e-s, de réfugié-e-s et de personnes au chômage. La concurrence entre prestataires résulte aussi de la baisse du nombre d'élèves potentiels et pas forcément de l'augmentation du nombre de prestataires
- De même, dans le domaine des cours de langues non subventionnés, des événements conjoncturels (crise financière de 08/09 et crise du franc fort en 2015) ont fait s'effondrer le marché.
- 81% des sondé-e-s travaillent chez un prestataire assumant des mandats publics (70% à but lucratif et 92% à but non lucratif)
- Les critères d'adjudication fixés par les pouvoirs publics sont problématiques. Le prix est de facto plus pondéré que des facteurs liés à la qualité de l'enseignement, ce qui engendre une pression directe sur les salaires. Pourtant leurs exigences sont toujours plus élevées en matière de standards (professionnalisation des formatrices et des formateurs exigée sans donner les moyens aux prestataires de former leur personnel).
- La durée des contrats de prestation avec les cantons est de manière générale trop courte, ce qui rend difficile une planification à moyen terme et se répercute négativement sur les formatrices et les formateurs.
- La volatilité du marché se répercute sur les conditions de travail des formatrices et formateurs : faible sécurité de l'emploi, garantie de salaire guère existante (50% des salarié-e-s ont un contrat de travail avec salaire variable sans minimum garanti et 5% travaillent sur appel), haute flexibilité, planification du travail difficile (pour 58%, les plans de travail ne sont connus qu'au maximum deux semaines à l'avance). Les cours peuvent être annulés à court terme et ne sont dans la grande majorité des cas pas dédommagés. Le risque entrepreneurial est en grande partie assumé par les salarié-e-s, ils sont ainsi confrontés aux mêmes défis que les indépendant-e-s (hormis la recherche de mandats) : pas de travail, pas de salaire.

- Les taux d'occupation moyen (64%) résultant du sondage est élevé par rapport aux données de l'OFS (40-50%). Ceci pourrait résulter du fait que les personnes travaillant sur la base d'un salaire variable sans garantie minimale n'ont pas donné de réponse (taux bas d'occupation jamais calculé).
- Pour 74% des sondé-e-s, le salaire ne suffit pas ou que partiellement pour vivre. 48% travaillent chez un autre employeur (dont 41% même chez un troisième).
- La grande majorité des sondé-e-s ont un niveau de formation de niveau tertiaire (34% ont même obtenu un master ou un doctorat) et seuls 4% n'ont pas suivi de formation pédagogique.
- Le salaire médian s'élève à 6880.-/mois x 12 (salaire moyen CHF 7 200.-). Ces chiffres sont à prendre avec précaution sachant que le salaire est généralement déterminé sur la base d'une leçon à 45, 50 ou 60 minutes et dans lequel est compris le temps dévolu à la préparation et aux tâches administratives. Ce temps varie selon le type de cours ou le prestataire. En outre, rares sont les formatrices et formateurs étant au bénéfice d'un taux d'occupation élevé ou en taux d'occupation garanti.
- Les femmes gagnent en moyenne 13% de moins que les hommes (960.-/mois pour un équivalent plein temps, 6.- de moins l'heure). Les formatrices et formateurs en langue gagnent en moyenne 22% (1'920.-/mois pour un équivalent plein temps, 12.- de moins la période) de moins que leurs collègues d'autres branches d'enseignement.
- Les participant-e-s au sondage sont majoritairement salarié-e-s d'instituts de langue, ou qui fournissent aussi cette prestation, et travaillent dans une petite majorité auprès de prestataires privés à but lucratif.

yp/060120